

Image not found or type unknown



Abandon de Droit à l'image

Par **Laetitia**, le **25/02/2009** à **17:48**

Bonjour,

Je suis en train de créer un site internet pour mon club de sport dans le cadre de mes études. J'aimerais faire des photos pour les mettre sur le site. A priori, il faut que je fasse un imprimé à signer pour l'abandon de droit à l'image, mais j'aimerais savoir les notions obligatoires à ne pas oublier afin de ne pas avoir de problèmes dans le futur.

D'avance merci,

Mademoiselle ROUPLY